

REGLEMENT INTERIEUR 2023 2024

Amicale Laïque Badminton Club Briochin



PREAMBULE

Le fonctionnement du club repose sur le **Bénévolat**, il est conditionné à l'implication de chaque adhérent dans les tâches courantes (Assemblée générale, organisation de tournois, accompagnement des jeunes, animations diverses...).

Tout adhérent (ou représentant légal des adhérents mineurs) doit avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes.

Art.1 INSCRIPTIONS ET COTISATIONS

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. La cotisation comprend la licence et son assurance (reversée à la FF Bad, la Ligue et le Comité Départemental), une part à l'Amicale Laïque et le reste au club, utilisée pour son fonctionnement.

Le conseil d'administration fixe chaque année le montant de cette cotisation.

Dans le cas où des licenciés du Club bénéficieraient d'une prestation spécifique, il leur sera demandé une majoration de la cotisation.

L'inscription se fait sur le site du club (<https://www.saint-brieuc-badminton.fr/>) , elle n'est définitive qu'à la réception de l'imprimé fédéral, du certificat médical ou du questionnaire médical, de l'accusé de lecture du présent règlement ainsi que du paiement par virement, ou par chèque à l'ordre ALBCB (3 versements maximum), en chèques vacances, chèques loisirs, tickets sport....

Un délai de 1 mois maximum est accordé pour déposer son dossier complet auprès du club, à compter du début de la saison sportive. Une séance d'essai est possible.

Art.2 TENUES ET MATERIEL

Le port de chaussures adaptées au sport en salle est exigé. Le prêt de raquettes est possible en début de saison mais les adhérents doivent avoir acquis leur propre matériel lorsque leur inscription est effective.

Les volants sont fournis lors des entraînements encadrés, les adhérents devront fournir leurs propres volants lors des temps de jeu libre.

Les adhérents se doivent d'aider à **installer et à ranger** poteaux et filets lors des séances. De même ils doivent veiller à laisser la salle propre en ramassant les divers déchets (Volants, bouteilles, mouchoirs...).

Art.3 COMPORTEMENT

La pratique du badminton est un facteur d'épanouissement personnel à tous les âges, pour tous les publics et dans tous les territoires. Le sport comme le badminton véhicule des valeurs d'apprentissage et de respect. Il est porteur d'exemplarité. Il ne peut pas s'accommoder de dérives ou d'actes de discriminations, de violences et d'incivilités qui contraignent certains à l'abandon. Les valeurs du sport doivent être vécues au quotidien, pour le développement du bien-être individuel et du vivre ensemble. Par la combinaison de l'individuel et du collectif, l'activité sportive est un facteur de cohésion sociale. Préserver l'intégrité du badminton et de ses pratiquants, c'est en connaître les règles, les droits et les obligations que l'on soit éducateur, arbitre, dirigeant, parent, spectateur ou sportif de tous niveaux (du débutant au sportif inscrit sur les listes de haut niveau).

Le club s'engage à respecter ce droit fondamental à l'accès au sport.

Toutefois le club se réserve le droit de ne pas licencier ou d'exclure, toute personne (quel que soit sa situation) ayant eu un comportement inadapté à la vie sociale du club, ayant engendré un dysfonctionnement, ayant eu des actes d'incivilité, ayant eu des propos indécents.



Art.4 TOURNOIS ET STAGES

Adultes

Le club ne prend pas en charge les inscriptions des adultes aux tournois individuels, chacun doit s'inscrire par ses propres moyens.

Les adhérents qui souhaitent prendre part à la vie du club en suivant des stages d'arbitre ou d'animateur seront pris en charge financièrement par le club, mais devront s'engager par écrit à suivre l'intégralité de la formation et à la mettre au service du club pendant **au moins 2 saisons**. En cas de non-respect, ils devront rembourser leurs frais de formation.

Jeunes

Concernant les jeunes compétiteurs, le club prend à sa charge la gestion et le financement des inscriptions aux tournois jeunes (poussins, minimes, benjamins, cadets), le transport n'est assuré par le club qu'à titre exceptionnel.

Pour ce qui est des stages organisés par la Ligue ou le Comité 22, le club participera à hauteur de la moitié des frais, les parents devant en faire l'avance.

Art.5 INTERCLUBS

Une commission sportive, composée des membres du bureau et des capitaines de la saison précédente, compose les différentes équipes jouant en Interclub Adulte en fonction des classements et niveaux de chacun des joueurs.

Les déplacements des équipes en Interclub ne sont pas à la charge du club, toutefois un minibus peut être mis à disposition pour les longues distances.

Les joueurs ayant accepté d'être sélectionnés en Interclub s'engagent :

- auprès de leur capitaine à respecter cette participation sur toute la saison.
- à accomplir une journée minimum de bénévolat (accompagnement sur une compétition jeunes ou un déplacement, montage et démontage sur les tournois ou championnat Interclub National).

Coupon à signer par le demandeur (licencié) ou le tuteur légal à transmettre lors de l'inscription avec l'acceptation du consentement par téléchargement

.....

Je soussigné(e) responsable légal de *..... atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes dans sa globalité.

Fait àle.....

Signature
du licencié ou du responsable légal *

(* pour les mineurs ou personne sous tutelle)